

République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Les Essarts-lès-Sézanne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Essarts-lès-Sézanne

Conseil municipal DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les Participants du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame, adressée le 20/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de participants dont le conseil doit être composé : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présidence : Annick LASSEAUX, Maire

Présents BOURDICAUD Jacqueline, CATOLICOT Thierry, GIMONNET Florent, NAUROY Bernard, RONDEAU Virginie, DEZERT Philippe, MAILLET Jean-François, Madame WECKER Isabelle

Absents : FOURNAISE Annabelle, LAURENCEAU Fabrice

Secrétaire de séance : Madame WECKER Isabelle

Participants présents.....	9
Absents ayant donné mandat de procuration.....	0
Absents.....	2
Votants.....	9

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame WECKER Isabelle est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte

2021_17 - Demande de subvention LEADER-Verger conservatoire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Suite au refus de la sous-préfecture d'Epernay pour le financement du projet du verger conservateur. La commune a la possibilité de modifier la demande d'aide au titre du programme LEADER avec un nouveau plan de financement afin de demander le montant maximum soit 64% :

Coût total : 25 792.40 € HT

Subvention LEADER demandée : 16 507.13 €

Autofinancement commune : 9 285.27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve la modification du plan de financement présentée ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues
- Approuve la modification de la demande d'aide déposée au titre du programme LEADER
- Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Questions diverses

Divagation des chiens : Madame le Maire fait part du fait qu'une habitante de la commune s'est fait mordre par un chien au Châtelot sur la voie publique. Suite à cette morsure, une évaluation comportementale a été demandée auprès d'un vétérinaire agréé.

En concertation avec la gendarmerie, Madame le Maire a dû prendre un arrêté sur la divagation des chiens pour permettre la mise en fourrière si un chien divague dans la commune. La commune a conventionné avec la AIMAA d'Epernay.

Sécurisation de la commune et des hameaux

Le Châtelot : une expérimentation avec le département, gestionnaire des routes départementales, a été faite durant l'été avec la mise en place d'un stationnement semi mensuel. Cette expérimentation a été concluante. Madame le Maire demande l'avis au conseil pour la mise en place de cette réglementation en permanence. Le conseil donne un avis favorable au stationnement semi mensuel et d'une zone à 30 km/h. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

M.Dezert demande que des arbres soient coupés sur cette route car cela gêne le passage à certains niveaux.

Traverse de Les Essarts : un essai provisoire va être mis en place avec le département courant octobre pendant 1 mois.

L'Hermite : il n'y aura pas d'essai car l'ilot est déjà programmé

Hôtel à insecte : Celui-ci sera déposé par le périscolaire d'Esternay ce mercredi 29 septembre. La commune accueillera les enfants vers 14h30 avec Cyril LAURENT, président de la CCSSOM et Pauline CHEYERE, en charge du dossier LEADER. La commune offrira un goûter aux enfants. Le conseil est invité à cet après-midi.

Par ailleurs, le prochain comité LEADER aura lieu le jeudi 30 septembre à Les Essarts lès Sézanne. Une visite du verger conservatoire sera organisée pour les membres du comité avant la réunion.

SIEM (Syndicat Intercommunal d'énergie de la Marne) : le Siem a pour compétence l'enfouissement des réseaux sur la Marne. L'option concernant l'éclairage public n'a pas été prise par la commune.

Madame le Maire fait part du devis d'enfouissement de réseaux pour la traverse des Essarts :

- Effacement de réseau basse tension soit la pose du réseau en souterrain et la reprise des branchements particuliers. Le projet est estimé à 262 000€ HT (valeur juillet 2021). La commune doit prendre en charge 5 % de ce montant soit **13 100 € HT**
- Effacement du réseau télécommunication : totalement à la charge de la commune soit **99 000 € TTC** (la commune ne pouvant pas récupérer la TVA sur ces travaux)
- Eclairage public : totalement à la charge de la commune soit environ 27 points à +/- 1 500€ HT soit environ **40 000 € HT**

Soit un total pour la commune d'environ 152 100 € pour ces travaux sans les travaux de réfection de chaussée ou de trottoir.

Les conseillers sont invités à réfléchir à cette opération sachant que si la commune prend une délibération ces travaux se feront que dans 4 ou 5 ans.

Fibre : celle-ci devrait être mise en service au 1^{er} trimestre 2022.

Association foncière : Suite au renouvellement du bureau, M. David RONDEAU a été élu Président.

Canalisation d'eau : les travaux effectués par la CCSSOM seront fait à partir de janvier 2022.

Du Châtelot à la Godine

Route des bordes (Mœurs – Les Essarts)

Route de la Noue

Voirie La Godine : la réfection de la route se fera après les travaux sur la canalisation d'eau.

Bordures au Châtelot : ces travaux se feront en 2022 par la CCSSOM avec un fonds de concours pour la commune de l'ordre de 30 %.

Trous sur les routes :

- Route de la forêt : Madame le maire a pris attache avec l'ONF en charge de cette route pour qu'une réfection soit faite assez rapidement. L'ONF ne pourra pas entreprendre ces travaux avant 2022.

Elagage sur Route : un courrier sera fait aux propriétaires des bois jouxtant la route des fontaines (arbres penchants et dangereux)

11 novembre : en fonction du contexte sanitaire, la cérémonie aura lieu au monument aux morts. L'étoile Broyenne sera contactée.

Colis de Noël : suite au renouvellement du comité des fêtes, il a été proposé de faire un spectacle ouvert à tous où seront remis les colis des aînés.

Magasin communautaire : Jean-François MAILLET poursuit sa démarche pour la création d'un magasin de produits du terroir.

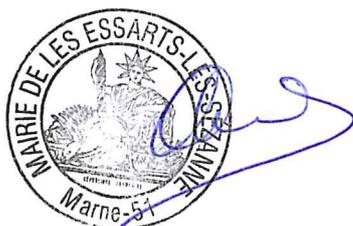
Eglise : suite à la capture des pigeons, des travaux pour boucher les lucarnes sont en cours.

Séance levée à 20h07

Pour extrait conforme,

Affiché le 04/10/2021

Le maire,



La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. MAILLET', is written over the text 'La secrétaire'.